

Agenda

Vie Municipale

Ciné-conférence

Après le succès du film *le Transsibérien I*

Christian DURAND revient avec

Le Transsibérien II

DIMANCHE 15 OCTOBRE

à 17 heures

Salle des Fêtes de Béliet



Salon du livre

Thématique annuelle

« Bassin d'Arcachon »

Ecole élémentaire « Bertrine »

du 16 au 20 octobre

Auteur-illustratrice Amélie CALLOT



Vie Associative

Contactez l'association pour plus de renseignements

- 04/10** Rep'Eye déstockage meuble—3 rue Théophile Gautier 10h à 17h
- 06/10** Loto Comité des Fêtes Saint-Maurice—SdF de Belin à 21h
- 13/10** Loto Club Entre Amis—SdF de Belin à 21h
- 20/10** Loto Handball Club Belin-Béliet—SdF de Belin à 21h
- 21/10** Initiation danses et soirée dansante L'Esprit Swing—SdF de Béliet à 15h
- 27/10** Loto Football Club Belin-Béliet—SdF de Belin à 21h
- 28/10** Conférence Octobre Rose Présence à soi et zen ensemble—SdF de Béliet de 10h

Pour toute remarque sur cette publication adressez-vous au Service Communication :
05.56.88.81.55 - communication-culture@belin-beliet.fr



Octobre 2017
n°7

Les Brèves de Belin-Béliet

Plus d'infos
www.belin-beliet.fr

Permanences Adjoint au Maire :
Les samedis de 9h à 12h

Mairie : 29 avenue Aliénor 33830 BELIN-BELIET
Tel 05.56.88.00.06/Fax 05.56.88.01.25

Entretien trottoirs

Arrêté municipal

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux occupants des immeubles riverains de la voie publique. Le nettoyage comprend le balayage, le démoussage et le désherbage qui doivent être effectués exclusivement par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques est **strictement interdit**. Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et évacués.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet arrêté en Mairie ou sur Belin-Beliet.fr

Le saviez-vous ?

Depuis le 01/01/2017 il est interdit aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public.

ATTENTION :
cette interdiction concernera aussi les particuliers à partir du 01/01 2019

Travaux

Ad'Ap

Accessibilité personnes à mobilité réduite :Les travaux de mise en conformité des douches et des toilettes de la salle de sport débiteront ce mois-ci. En suivant, le cheminement extérieur sera lui aussi réalisé.

Vidéoprojecteurs

Installation électrique dans les salles des fêtes afin d'installer les vidéoprojecteurs

Enfance Jeunesse—Nouveaux horaires !

Désormais le **Service Enfance Jeunesse sera fermé le mardi après-midi**

Nouveaux horaires :

Lundi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h15

Mardi de 8h30 à 12h15

Vendredi de **8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h**

Point Rencontre Jeunes - nouveaux horaires :

Mardi et vendredi de 17h à 19h

Mercredi de 13h à 19h

Enquête

L'INSEE réalise, sur notre commune, une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité du **09 octobre au 31 octobre**.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.

Info pratique



Vous pouvez changer vos coordonnées **au plus tôt 3 mois avant votre changement d'adresse et au plus tard 3 mois après** directement sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Cela permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment :

- Carte grise
- Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, etc.),
- Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Ils peuvent vous recevoir !

Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous êtes non scolarisé(e), la Mission Locale du Bassin d'Arcachon—Val de l'Eyre vous informe et vous accompagne sur les sujets suivants : orientation, formation, emploi, vie quotidienne.

Mme MATHÉ LAFFONT vous reçoit sur rendez-vous au Point Rencontre Jeunes (rond-point des écoles) tous les jeudis (sauf le 3^{ème} jeudis du mois et pendant les vacances scolaires) - ☎ : 05.56.22.04.22

Architecte Conseiller

Vous avez un projet ? Construction, rénovation, extension... Les architectes conseillers sont là pour vous accompagner dans votre projet, vous guider, vous renseigner.

Répartis sur tout le territoire girondin (dans 63 lieux de permanences), vous pouvez venir les rencontrer.

Mr SCHURDI-LEVRAUD, architecte conseiller du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) vous reçoit **sur rendez-vous** en Mairie le **1^{er} mercredi du mois de 14 à 16h**.

Mairie : 05.56.88.00.06—CAUE : 05.56.97.81.89

Conciliateur de Justice

Un litige avec un voisin, une commande non livrée, un différend avec un professionnel...le Conciliateur de Justice peut vous aider !

Elle ne peut pas intervenir pour les affaires familiales et d'état-civil (divorce, reconnaissance d'enfant, pension alimentaire...), relatif au droit du travail et d'ordre syndical, entre l'usager et l'administration (Etat ou Collectivité territoriale) : il faut s'adresser au médiateur de la République.

Mme GERALD, conciliateur de justice, reçoit en Mairie sur rendez-vous le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h.—prendre rendez-vous directement en Mairie au 05.56.88.00.06.